FCF FRANCE

festi

LE JOURNAL DES FESTIVALS, CARNAVALS ET FÊTES DE FRANCE

Portrait
Daniel Dupouet et les grosses têtes de Nantes

Fête à l'honneur
Carnaval de Dunkerque

Congrès 2019
en Guadeloupe

UNE ÉDITION DE L'ŒIL | N°17 | FÉVRIER 2020

AUDIENS

LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias

Nos métiers

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez-nous sur le site **www.audiens.org**

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Audiens en assure la gestion pour le compte de l'Agirc (cadres) et de l'Arrco (tous salariés du privé), dans son secteur professionnel où les salariés ont souvent des parcours spécifiques. Le groupe organise des séances d'information en entreprise sur les dispositifs de retraite.

ASSURANCE DE PERSONNES

Complémentaire santé, couverture invalidité, incapacité temporaire de travail, décès…, des garanties sur-mesure, collectives et individuelles adaptées aux spécificités des professions.

ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ET PRÉVENTION SOCIALE

Une politique de proximité à destination de nos publics : aides financières, accompagnement lors de situations de rupture où de transition (réunion sur le retour à l'emploi, préparation à la retraite, recherche de structures d'accueil médico-sociales, personnes endeuillées...).

FAITES LE POINT SUR VOTRE CARRIÈRE GRÂCE À L'ENTRETIEN INFORMATION RETRAITE

Dès 45 ans, Audiens vous propose de rencontrer un conseiller pour un Entretien Information retraite (EIR), gratuitement.
Il vous suffit de nous contacter pour prendre rendez-vous.
Lors de l'entretien, nous examinerons ensemble votre relevé de carrière, que vous pouvez consulter sur le site Internet d'Audiens.
Une simulation du montant de vos pensions vous sera communiquée, ainsi qu'une information sur les dispositifs permettant de compléter les revenus de la retraite.
Vous aurez ainsi tous les éléments pour préparer l'avenir.

Pour plus d'informations, contactez un conseiller au **0 173 173 755**

SERVICES AUX PROFESSIONS DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Audiens prend en charge la gestion d'un nombre croissants de services : études, recouvrement de cotisations... Le développement de ces spécificités renforce notre dimension de groupe de service.

MÉDICAL ET PRÉVENTION SANTÉ

Le Centre de santé René-Laborie s'assure le concours d'une centaine de professionnels de santé : soins, bilans de santé professionnels, centre dentaire, centre optique, centre d'audition.

Il met également en oeuvre des dispositifs de prévention santé pour les actifs et les seniors, dans une démarche d'approche globale du patient.

CONGÉS SPECTACLES

Audiens assure la gestion des congés payés des artistes et techniciens.

Édito

Chers adhérents et amis de la FCF,

D'abord en ce début d'année, permettez-moi une nouvelle fois de remercier les plusieurs centaines de milliers de bénévoles qui œuvrent sans relâche à l'animation culturelle de tous nos villages et villes de France, sans compter leur temps et leur argent et avec beaucoup de courage et d'opiniâtreté. Un grand merci à vous tous.

Mais hélas, et sans être pessimiste, je pense que l'année 2020 ne s'annonce pas meilleure pour nos adhérents que les années précédentes. Certes quelques petites réformes dans le secteur de la Culture font un peu bouger les lignes mais nous le savons tous les problèmes de fond demeurent et depuis maintenant 5 ans rendent la vie bien difficile aux dirigeants de nos organismes adhérents. Ce n'est hélas pas le millésime que nous venons d'entamer qui devrait changer la donne car nous le savons tous, les années d'élections municipales sont des années charnières au cours desquelles avec parfois de nouveaux maires mais surtout de nouvelles équipes dirigeantes, il ne se passe pas de « révolutions culturelles » au niveau local.

Notons cependant les deux points positifs du dernier trimestre 2019. Au 1er octobre 2019, la réforme des licences d'entrepreneur de spectacles a été mise en place. Ce changement, disons-le clairement, est positif pour nos adhérents car il présente 2 points qui nous paraissent majeurs, l'attribution de la licence à une personne morale (auparavant réservée aux personnes physiques) et la simplification de la démarche (demande numérique et contrôle *a postériori*).

Au 1er janvier 2020, véritable serpent de mer de la politique culturelle française, un Centre National de la Musique (CNM), établissement public pour soutenir la création musicale (à l'instar du CNC qui existe depuis 1947 pour le cinéma) a été mis en place. Ce projet évoqué durant la présidence de Nicolas Sarkozy, abandonné par François Hollande, puis relancé depuis l'élection d'Emmanuel Macron voit enfin le jour. Le projet de budget du ministère de la Culture pour 2020 prévoit d'accompagner sa création par « la mobilisation de 7,5 millions d'euros de moyens nouveaux », qui s'ajouteront aux financements déjà consacrés au secteur, dont les recettes de la taxe sur les spectacles de variétés. Le total des ressources publiques mises à disposition du CNM devrait atteindre 50 millions d'euros. Cependant pour des organismes comme les nôtres et même si au cours de la 1ère année les commissions ne devraient pas être impactées, nous devons rester vigilants sur les orientations qui y seront prises.

Mais ces points ne sauraient être « l'arbre qui cache la forêt » et nous faire oublier nos préoccupations premières que sont les contraintes de sécurité liées au plan Vigipirate et nos soucis d'équilibre financier liés au surcoût entrainé par ces dernières, conjugués à la baisse importante des financements publics. Je ne reviendrai pas ici sur la légalité des facturations de police liées à la circulaire « Collomb », la justice est saisie. Par ailleurs, et dans le même esprit, nous regrettons également profondément qu'un processus de baisse du taux des réductions d'impôt soit enclenché en ce qui concerne le mécénat d'entreprise.

Dans le n° 3652 de Télérama, Sophie Rahal signe un bon et très intéressant dossier sur la gratuité culturelle, intitulé « les oubliés de la gratuité ». Si elle pose les bonnes questions, elle n'apporte pas vraiment de réponse. Elle ne nous a pas consulté car traitant essentiellement du théâtre et des musées et non du spectacle vivant. Pourtant nous, dans le domaine de la culture populaire, nous savons bien de quoi il s'agit... car la gratuité à un prix et il faut dire haut et fort que l'Etat, les collectivités et les acteurs économiques doivent être en mesure de compenser ce manque à gagner (sans pour autant interférer dans nos programmations). Oui, on ne peut continuer à entretenir une certaine ligne hypocrite du « je t'aime, moi non plus ». On sait pertinemment mesurer les retombées en termes d'image mais aussi économiques générées localement voire régionalement par nos activités dans les festivals, les carnavals et autres fêtes. Or, cela à un prix et même si nos bénévoles y font un apport considérable, cela ne saurait suffire.

Pour illustrer mon propos, je ne prendrai ici - parmi d'autres - qu'un seul exemple de spoliation de la Culture populaire, à savoir celui du droit à l'image. Nos amis des fédérations sportives ont su - tant bien que mal - avancer sur ce sujet mais nous, nous nous faisons dans de très nombreux cas voler les images – et un peu notre âme – par des marchands bien peu scrupuleux de l'œuvre qu'ils commercialisent sans vergogne !

Ainsi, vous l'avez bien compris à travers ces quelques lignes, notre travail de veille et de défense est devenu permanent et les dossiers ouverts sont vitaux pour l'avenir de nos organismes adhérents.

Comme vous le savez, le rôle d'une fédération comme la nôtre est important et la tâche est lourde ; c'est bien pourquoi je vous propose de travailler tous ensemble - et encore toujours plus nombreux en 2020 - pour que vivent et se développent la fête et la Culture populaire dans notre pays.

Bon courage et bien festivement,

Serge Ruchaud, Président de la FCF France.

Sommaire

Editorial 3

Infos : ***La patrimonialisation et la disparition du CNV*** 5

Brèves 6

Portrait 7

Infos : ***Licences de spectacle*** 8

Congrès 2019 9

Fête à l'honneur 13

Actu des fédés 14

Actu des régions 15

Dépôt légal à parution de l'Œil d'ici et d'ailleurs ISSN 2106-7775

FCF FRANCE

- **Siège social :** 14, rue Charles V - 75004 Paris Tél. 01 42 76 08 74
- **Gestion administrative :** 4, place de La Rochejaquelein 85300 LE PERRIER

- **Rédacteur en chef :** Serge Ruchaud
- **Directeur de la publication :** Serge Ruchaud
- **Crédit photos :** Antoine Provost, P. Boisselleau, Flaticon (Freepik- Good Ware), Ville de Dunkerque, Simon Bourcier, Comité des bouviers de Loriol, Daniel Dupouet, Serge Ruchaud, ministère des Outremer, Violaine Dovin, FCF Hérault, Michel Fouré, William Hautier, Patrick Silberreiss, FCF Udom, FCF Festiv'44, Carnavals d'Albi, de Granville, de Châteauneuf sur Loire, de Cholet, de Sarreguemines, des Abymes et de St Pierre de Chandieu, Associations Bonne Garde et Poitiers Jeunes, Festivals Acoustic et Caval'Air Jazz, Cnm.
- **Édition et impression :** Imprimerie Roy, 7 rue Johannes Gutenberg, ZI du Bois Joly, 85500 Les Herbiers, Tél. 02 51 91 09 62, imprimerie. roy@wanadoo. fr

NOS EXIGENCES ET NOTRE PROFESSIONNALISME AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ

En partenariat avec le Bureau de Vérification des Chapiteaux Tentes et Structures, nos ingénieurs ont conçu des gammes de tentes événementielles homologuées CTS ainsi que des accessoires pour une utilisation optimale en toute circonstance, avec un maximum de sécurité.

Gamme V2 — 5 dimensions de 9 à 25 m²

Technologie de pointe

Gamme V5 — 3 dimensions de 9 à 16 m²

Concentré d'innovations

Gamme V3 — 17 dimensions de 4 à 18 m²

Best seller

CTS HOMOLOGUÉ CTS

ORIGINE FRANCE GARANTIE CERTIFIÉ AFNOR CERT. 71241

NF / EN 13782

bpifrance EXCELLENCE ENTREPRISE SÉLECTIONNÉE

VITABRI LES STANDS® DEPLOIEMENT D'INNOVATIONS

Fabricant français de tentes événementielles

Parc d'activités - 22, rue La Fayette - 25000 Besançon

Web : www.vitabri.com - Tél : 03.81.55.94.22 - Email : contact@vitabri.com

Infos

Patrimoine Culturel Immatériel en France
connaître, pratiquer, transmettre

PATRIMONIALISATION

Les fêtes des bouviers et laboureurs de la Drôme inscrites à l'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel français.

Le projet d'inventaire du patrimoine culturel immatériel des fêtes a été lancé en fin d'année 2017. Il associe la FCF Drôme-Ardèche, les comités des fêtes des bouviers et laboureurs (Beaumont-Monteux, Beaumont-les-Valence, Fauconnières, Loriol, Montoison, Saint-Paul-lès-Roman, Upie), la FCF France (Fédération des festivals, carnavals et fêtes de France) et l'OPCI (Office du patrimoine culturel immatériel) qui accompagne la réalisation de la fiche d'inventaire et la mise en œuvre du programme culturel qui l'englobe.

Les Amis de Beaumont, les comités des fêtes de Beaumont-lès-Valence, de Fauconnières, de Loriol, de Montoison et d'Upie, du comité Saint-Vincent ont activement participé à la démarche. La FCF France (porteuse du dossier auprès du ministère), le ministère de la Culture, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de la Drôme et les communes de Loriol, Montélier et Montoison ont assuré le financement du projet.

Bien qu'ayant gardé leur appellation et des éléments de rituel issus d'une tradition commune (les « *rois* », la bénédiction du pain, etc.), les fêtes des bouviers et des laboureurs de la Drôme sont caractérisées par des spécificités communales. Aujourd'hui, même si des pratiques rappellent d'où sont issues les fêtes (célébration des produits de la terre), les drômois font la fête pour partager différents moments, animer les communes, perpétuer une tradition en transmettant les pratiques aux jeunes générations tout en les faisant évoluer.

L'inventaire a permis de collecter de nombreuses informations concernant les fêtes par le biais d'enregistrement de témoins et la collecte d'importantes sources. Merci à l'équipe de l'OPCI et aux chercheurs Guillaume Veillet, André-Marie Despringre, Arnaud Chandivert pour leur précieux concours.

C'est donc avec une grande satisfaction et un immense plaisir que nous avons appris en octobre, l'inscription par le ministère de la Culture des fêtes de Bouviers à l'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel français. (voir la fiche sur le site du ministère et le dossier à l'adresse : **https://fetes-drome.opci-ethnodoc.fr/**).

La FCF France poursuit la mise en œuvre de son programme de patrimonialisation et lance un projet autour du carnaval de Nantes avec l'association NÉMO et ses carnavaliers, la ville de Nantes et l'OPCI.

LE CENTRE NATIONAL DE LA CHANSON DES VARIÉTÉS ET DU JAZZ DEVIENT LE CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

Au 1er janvier 2020, le Centre national de la musique a été créé. Le Centre national de la chanson des variétés et du jazz est la première structure à rejoindre le nouvel établissement public, suivi dans le courant de l'année par 4 autres structures : le Bureau Export, le FCM, l'IRMA et le Calif.

Durant l'année de transition qui s'annonce, les programmes et les commissions du CNV seront prolongés dans les mêmes conditions afin de donner aux porteurs de projet la visibilité budgétaire dont ils ont besoin. Le ministère de la culture a annoncé le 27 novembre 2019 la nomination de Jean-Philippe THIELLAY (photo) à la présidence du Centre national de la musique.

Dans un communiqué, Philippe Nicolas, ancien directeur, notre interlocuteur au cours des 5 dernières années, souligne :

« Je retire une grande fierté des cinq années passées, durant lesquelles nous avons ensemble œuvré pour rendre possibles les conditions de création du CNM et mené à bien des chantiers structurants pour notre secteur : la réforme de nos dispositifs d'aides, la création de nouveaux programmes de soutien pour les professionnels, le développement des contrats de filière dans les territoires en partenariat avec les collectivités locales et les DRAC, la progression de l'égalité femme-homme dans notre secteur... »

Quelques jours après sa création, le conseil d'administration du CNM a tenu sa première réunion le 8 janvier 2020 en présence de l'intégralité de ses membres. Le CA a reconduit les commissions d'aides du Centre national de la chanson des variétés et du jazz (CNV), de manière que les premières aides à la filière musicale au titre de 2020 soient versées dès la fin du mois de janvier.

Jean-Philippe THIELLAY, président du conseil d'administration, a présenté la **feuille de route du Centre national de la musique pour l'année 2020**, autour de cinq priorités :

1 | **Continuité des interventions**, notamment s'agissant des aides financières dont les délais de versement aux professionnels seront nettement réduits ;

2 | Engagement des travaux préparatoires à la **fusion des associations** appelées à rejoindre le Centre national de la musique avant l'été 2020 (FCM, Bureau Export, IRMA et CALIF) ;

3 | Mobilisation, avant la fin du premier semestre 2020, des **ressources publiques supplémentaires** attribuées au CNM ;

4 | Mise en place d'un observatoire de la musique et **lancement des premières études**,notamment sur les quatre sujets suivants :

- La question de la répartition de la valeur sur les plateformes de diffusion de la musique en ligne ;
- L'évaluation des dispositifs d'aides existants ;
- La place du répertoire français et francophone dans l'accès à l'offre musicale, tant digitale que dans les spectacles, et la question de la diversité ;
- L'expérience spectateur dans le domaine du spectacle vivant (notamment pour mettre en valeur l'évolution des propositions faites au public, physiques et digitales, et encourager l'enrichissement de la relation avec le public) ;

5 | Préparation **d'Etats généraux de la musique en France**, au premier semestre 2021, avec pour objectif de réunir l'ensemble de la filière musicale française et d'élaborer une stratégie partagée à l'horizon 2025 .

Brèves

Juridique

• GRATUITÉ DE PUBLICATION AU JO POUR LES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS •

Depuis le 1er janvier 2020, et en application de l'arrêté du 25 novembre 2019, certaines insertions et annonces sur le site de la DILA sont gratuites. Cela concerne notamment :

- les publications faites par une association selon le décret pris en application de la loi du 1er juillet 1901 (création, modification, dissolution),
- les publications des comptes annuels des associations, des fondations, des fonds de dotation,
- les insertions relatives aux fondations d'entreprises et aux fondations partenariales,
- la publication des comptes annuels des syndicats.

Depuis le 1er janvier 2020 les associations et fondations n'ont plus à payer pour la publication de leurs déclarations et de leurs comptes au journal officiel des associations.

Sont notamment concernés les organismes qui reçoivent des subventions de plus de 153 000 € ou des dons ouvrant droit à réduction d'impôt pour un montant supérieur à 153 000 €. Ils doivent alors publier leurs comptes annuels ainsi que le rapport du commissaire aux comptes.

Cependant, les documents sont toujours à transmettre dans les trois mois à compter de leur approbation par l'assemblée générale pour les associations ou par l'organe chargé d'approuver les comptes dans les fondations.

• ORGANISATION ILLICITE DE LOTOS ET PÉNALITÉS À LA CHARGE DU DIRIGEANT •

Un dirigeant d'association est reconnu coupable d'organisation illicite de lotos.

Une même personne, avec différents titres (de présidente, trésorière, secrétaire ou membre de plusieurs associations), avait organisé illégalement 97 lotos au sein d'une salle mise à disposition par une commune.

Pour ces faits, le tribunal correctionnel avait prononcé une amende fiscale de 150 euros, fixé le montant des droits fraudés fixés à 88 959 euros, la pénalité proportionnelle au même montant, avait ordonné la confiscation des sommes et du matériel saisis.

En appel, les juges ont modéré le montant des condamnations. Les juges ont écarté l'organisation de lotos dans des associations où elle n'avait aucune responsabilité et ont ramené le montant des droits fraudés à 12 433 euros. Pour la pénalité, les juges l'ont fixée à 20 % du montant des droits éludés (soit 2 486 euros), eu égard à la personnalité du contrevenant, au fait qu'elle n'avait jamais été condamnée et qu'elle justifiait de ressources modestes (1004,34 euros par mois).

La Direction générale des douanes a saisi la Cour de cassation mais son pourvoi a été rejeté.

• UNE ASSOCIATION DOIT PAYER SON LOYER MÊME POUR UNE SALLE MUNICIPALE •

Un juge administratif a confirmé une décision municipale mettant fin à la mise à disposition d'un local communal au profit d'une association en raison de sa persistance à ne pas s'acquitter des redevances dues.

Une association support d'un parti politique dispose d'un local mis à disposition par une commune, mais refuse de s'acquitter des redevances. La commune décide de lui retirer le droit d'occupation du local, ce que l'association conteste.

Pour l'association, ce retrait était fondé sur la volonté de la ville d'attribuer le local à une autre formation politique. Or, l'association bénéficiaire n'a aucun droit acquis au maintien d'un titre d'occupation d'un tel local.

• UNE ASSOCIATION PEUT-ELLE SOUS-LOUER UN LOCAL MUNICIPAL ? •

Une association qui bénéficie de la mise à disposition d'un local communal peut, dans certaines circonstances, sous-louer ce local et en percevoir les recettes.

Une association disposait contractuellement d'une salle communale et la sous-louait à des tiers de manière intensive. La Cour des comptes a naturellement considéré que les loyers perçus à ces occasions étaient des fonds publics et a recherché la responsabilité financière de l'association devant le juge administratif.

Le Conseil d'État donne raison à l'association en opérant un revirement de jurisprudence.

Cependant, pour apprécier s'il y a gestion de fait, les chambres régionales des comptes devront qualifier la nature privée ou publique des fonds en considérant l'objet de la convention de mise à disposition des locaux communaux et l'activité effective de l'association bénéficiaire.

En d'autres termes, lorsque l'association a pour activité, comme en l'occurrence, l'organisation de séminaires, il s'agit là de son activité et de services fournis par elle, et non la rémunération d'une prestation imputable à l'administration. Il importe peu à cet égard que la convention de mise à disposition soit muette sur le niveau de recettes que l'association entendait ou était en droit de retirer des sous-locations.

Fiscal

• DANS LE DOMAINE FISCAL, CE QUI CHANGE EN 2020 POUR LES ASSOCIATIONS •

- mécénat d'entreprise : la réduction conditionnelle du taux de réduction d'impôt mécénat d'entreprises est abaissée de 60% à 40% au-delà de 2 millions d'euros de dons annuels ;
- mécénat de compétences : pour chaque employé, la rémunération et ses charges sociales seront désormais plafonnées dans la limite de trois fois le montant visé par l'article L. 241-3 du Code de la sécurité sociale (soit 10 284 € mensuels en 2020) ;
- taux de l'IS : les petites et moyennes associations soumises à l'IS supportent un taux de 15% jusqu'à 38 120 euros de bénéfices, puis un taux de 28% (la trajectoire de baisse des taux jusqu'à 2022 n'est pas modifiée à leur égard) ; les associations dont le chiffre d'affaires excède 250 millions d'euros supportent le taux de 28% jusqu'à 500 000 euros de bénéfices, puis de 31% au-delà.
- franchise des activités accessoires : les organismes sans but lucratif qui déploient une activité lucrative accessoire et dont la gestion est désintéressée bénéficient d'une franchise d'impôt commerciaux en deçà de 72 000 euros environ de recettes, au lieu de 63 000 euros précédemment.

Social

• LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT EST RECONDUITE EN 2020 •

La « *prime exceptionnelle de pouvoir d'achat* » est une prime défiscalisée et totalement exonérée de charges sociales (y compris CSG et CRDS), que les employeurs peuvent librement décider de verser à leurs salariés.

Pour bénéficier de l'exonération, la prime :

- doit être versée entre le 29 décembre 2019 et le 30 juin 2020 ;
- est limitée à 1 000 € ;
- est réservée aux salariés dont la rémunération dans les 12 mois précédant le versement de la prime est inférieure à trois fois la valeur annuelle du Smic brut (soit 55 419,12 euros) ;
- ne doit pas se substituer à des primes ou des augmentations de salaire conventionnelles, d'usage ou légales.

À ces conditions, le législateur a ajouté qu'un accord d'intéressement doit être en vigueur au moment du versement de la prime.

Cet accord doit être conclu au plus tard le 30 juin 2020 mais, cependant, certaines associations et fondations n'ont pas à conclure d'accord pour bénéficier de cette exonération.

• STAGES : MONTANT DE LA GRATIFICATION POUR 2020 •

La réévaluation du plafond de la sécurité sociale pour 2020 entraîne celle de la gratification des stagiaires effectuant un stage de plus de deux mois dans l'association.

Sauf convention ou accord de branche prévoyant un montant plus favorable, la gratification minimale due par l'entreprise correspond à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, qui est de 26 euros au 1er janvier 2020.

Par conséquent, la gratification minimale horaire des stagiaires est portée à 3,90 euros en 2020 (contre 3,75 euros jusqu'au 31 décembre 2019).

Portrait

CONCEPTEUR ET RÉALISATEUR DES GROSSES TÊTES DU CARNAVAL DE NANTES : DANIEL DUPOUET

Un homme de carnaval comme on n'en trouve (presque) plus.

Ce n'est pas par hasard si son chien s'appelle « *Idéfix* », cet homme est vraiment tombé dans la « *marmite carnavalesque* » quand il était petit. Et depuis 1956, il n'a pas besoin de potion magique pour vivre sa passion : le Carnaval. Il n'a eu pour cela qu'à mettre ses pas dans ceux de son père Robert, lui-même carnavalier depuis 1953.

En effet, ce sont deux carnavaliers nantais reconnus de l'époque, Marcel Chenu (professionnellement collègue de Robert) et Maurice Parois qui lui ont proposé d'entrer comme peintre dans leur équipe appelée les « *Duratons* ». Le petit Daniel de l'époque a accompagné papa et dès 1956, il participe à son 1er carnaval. De son pinceau magique, son père donnait vie et couleurs aux chars de l'équipe et c'est en 1959 à l'âge de 12 ans que Daniel, l'a rejoint au travail des ateliers. Toujours sous la houlette de Maurice Parois et jusqu'à la disparition de celui-ci en 1977, il découvre pleinement l'envers du décor, la féerie carnavalesque vue du côté de l'artiste. C'est en 1978 que Roger Mossion confie au duo familial la charge des grands sujets et des chars des Rois et Reines.

Travaillant ainsi à partir de moulages (notamment sur des sujets en provenance du Carnaval de Nice), le binôme familial se décide alors à réaliser ses propres grosses têtes et c'est en 1986 que les grosses têtes nantaises font leur apparition dans le défilé. Depuis cette même date, Daniel ayant décidé de continuer seul avec son épouse et ses enfants, il conçoit chaque année une dizaine de personnages auxquels il consacre une grande partie de sa vie.

Une technique bien rôdée

Daniel a sa technique, bien à lui, pour réaliser ses grosses têtes.

C'est un travail de longue haleine qu'il réalise dans son petit atelier au fond à gauche des hangars du Carnaval. C'est un véritable travail d'artiste et toutes les étapes sont réalisées avec le même sérieux, la même minutie.

On part du thème, du dessin, de la maquette à la réalisation proprement dite. De très nombreuses étapes qui ne sont pas sans parfois poser des problèmes en fonction des aléas climatiques ou de la qualité des matériaux (normes européennes obligent, pour la colle par exemple !).

Il faut d'abord sculpter la tête et pour cela avant de réaliser le moulage en plâtre, faut-il créer le masque d'argile. Daniel commence à créer le support à partir d'un enchevêtrement de grillage et de petite ferraille sur laquelle il apportera la terre à poterie séparée en 3 parties : les 2 profils et l'arrière de la tête.

La sculpture est un des temps fort de la réalisation car l'argile ne doit pas être trop sèche ni trop ramollie. Une fois les moules réussis et séparés, commence le temps délicat du « *staffage* », plâtre projeté le moins épais possible (les têtes ne doivent pas être trop lourdes). Une fois le plâtrage terminé, il recouvre alors l'ensemble d'une toile légère qui va consolider l'ensemble sous un dernier « *staffage* ». L'œuvre prend alors sa configuration globale mais elle est loin d'être terminée, l'étape suivante consiste au collage des bouts de papier : 7 couches pour les têtes et 11 couches pour les autres parties du corps. Le montage final peut ensuite avoir lieu avec d'autres couches de papier pour cacher les raccords.

C'est ainsi qu'aujourd'hui voient le jour les célèbres et uniques grosses têtes du Carnaval de Nantes.

Et demain ?

Daniel porte toujours un de ses personnages chaque année au sein des défilés carnavalesques nantais mais il ne cache pas que cela devient difficile et annonce régulièrement à qui veut l'entendre qu'il va jeter l'éponge. Et là demeure un vrai problème, celui du vieillissement des équipes et du passage de témoin.

Et pourtant, comment ne pas pérenniser les formidables moments de culture populaire que sont les défilés carnavalesques, vieux dans la cité ligérienne de plus de 2 siècles. Aussi, pour que chacun (carnavaliers et population nantaise) puisse y réfléchir et mesurer les enjeux d'une telle manifestation, le Carnaval et la Ville de Nantes ont-ils décidé d'entreprendre dans les mois prochains un vaste chantier de patrimonialisation comprenant bien sûr toutes les recherches et collectes d'éléments du passé mais aussi, comme ce fut le cas notamment pour le Carnaval de Granville - seul carnaval français inscrit à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO - mettre en valeur le sens de l'action de ces centaines de bénévoles et lui donner un véritable dynamisme pour demain.

Propos recueillis par Serge Ruchaud

Nota Bene :

- Le « *romain* » en photo sera bientôt prêté à Nice pour être exposé au Musée du Carnaval.
- NÉMO-Carnaval de Nantes est à la tête d'un « *parc* » important de grosses têtes qui sont à vendre. Si vous êtes intéressés, prenez contact avec la FCF France.

Infos

ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS : NOUVELLE PROCÉDURE ET NOUVELLES LICENCES

Depuis le 1er octobre 2019, la licence d'entrepreneur de spectacles est remplacée par une simple déclaration.

La réforme initiée cet été (Ord. N° 2019-700 du 3 juillet 2019) est opérationnelle depuis le 1er octobre 2019. Pour exercer l'activité d'entrepreneur de spectacles, une simple déclaration suffit, possible par Internet au moyen d'un téléservice.

Le silence gardé par l'administration pendant un mois à compter de la date de récépissé de la demande vaut absence d'opposition à la déclaration. La déclaration est à renouveler tous les cinq ans. Les sanctions pénales sont remplacées par des sanctions administratives.

Parmi les changements, désormais les personnes morales peuvent effectuer la déclaration et l'activité d'entrepreneur de spectacles est classée en trois catégories (C. trav., art. D. 7122-1) :

- exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques ;
- producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées qui ont la responsabilité d'un spectacle et notamment celle d'employeur à l'égard du plateau artistique ;
- diffuseurs de spectacles qui ont la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles, et les entrepreneurs de tournées qui n'ont pas la responsabilité d'employeur à l'égard du plateau artistique.

Ainsi donc, dans ce nouveau système, la déclaration donne lieu à la délivrance d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants, qui vaut licence. L'autorité administrative compétente peut cependant s'opposer à cette délivrance lorsque les conditions pour exercer l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants ne sont pas remplies (respect des règles de sécurité, du droit du travail et de la sécurité sociale, ou du droit de propriété intellectuelle). Les contrôles *a priori* sont remplacés par des contrôles *a posteriori*.

Lorsqu'il est constaté qu'une personne, physique ou morale, exerce l'activité d'entrepreneurs de spectacles vivants sans être détentrice du récépissé de déclaration d'activité, des sanctions pénales étaient jusqu'alors prévues. Mais très rarement appliquées, elles sont remplacées par des sanctions administratives avec un système gradué allant de l'amende à la fermeture administrative de l'établissement.

Nous reviendrons sur ce sujet plus en détail dans un prochain numéro de Festi, car nos adhérents sont souvent interrogatifs quant à la démarche. Nous les encourageons vivement à faire cette simple déclaration sur le net au nom de la personne morale qu'ils dirigent.

LAB'L COMEDY Productions

VOS ÉVÈNEMENTS ONT DU TALENT !

Nos artistes aussi...

CHANSON D'OCCASION

Spectacle musical et humoristique

Vivez un retour vers le passé devant le spectacle musical de ce trio de chineurs invétérés recyclant avec malice les plus grands tubes de la chanson française façon swing manouche !

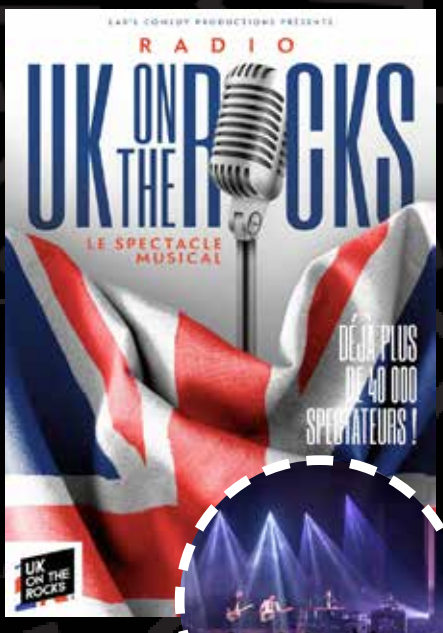

UK ON THE ROCKS

Spectacle musical et feu d'artifice

Découvrez dans un spectacle grandiose tous les secrets des plus grands classiques du rock britannique !

Découvrez notre sélection de spectacles d'humour et musicaux et nous réalisons vos envies sur-mesure !

Pour en savoir plus, contactez-nous !

contact@lablcomedy.com - lablcomedy.com - 06 09 04 72 86

53e Congrès de la FCF France

EN GUADELOUPE

DU 18 AU 20 OCTOBRE 2019

Et oui ! chers amis de la FCF, c'est bien en Guadeloupe qu'a eu lieu notre 53ème congrès.

Nous étions d'ailleurs particulièrement nombreux à avoir répondu présents à cette invitation de la Communauté d'Agglomération « Cap Excellence » qui rassemble les villes de Pointe à Pitre, Les Abymes et Baie Mahaut. Ce moment revêtait un caractère exceptionnel à ne pas manquer pour :

- Les îles de Guadeloupe, lieu à la hauteur de sa renommée, remarquable à plus d'un titre et dont la culture est immensément riche,
- Le fait que l'organisation de notre rencontre soit modifiée pour nous permettre de travailler sur des sujets aussi importants que la sécurité, les droits d'auteur, la patrimonialisation et les échanges culturels dans le cadre d'un colloque international placé sous le haut patronage de Madame Annick Girardin, ministre des Outremer.

C'est donc avec beaucoup de motivation et un immense plaisir que nous nous sommes retrouvés pour travailler - bien sûr – mais aussi pour de formidables moments de découverte, d'échanges, de convivialité et de temps festifs grâce à l'excellent accueil que nous ont réservé nos amis guadeloupéens.

18 OCT.

9h Réunion du Conseil d'Administration de la FCF au Centre de ressources associatives de la Ville des Abymes *(suivi du déjeuner «Chez Jacqueline »).*

14h30 AG au centre culturel Felix Proto.

Mots d'accueil : **Francesca Faithful,** **Conseillère régionale, maire-adjointe de la Ville des Abymes, chargée de la Culture à la Communauté d'Agglomération.**

Puis **Willy Abare,** **président de l'Office du Carnaval Guadeloupéen.**

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Rapport d'activité général par **Valérie Chanal**

Compte rendu des actions de développement par **Denis Casteran**

Interventions

Conseiller du président, **Henri Badar**

Chargé des partenariats, **Alain Riu**

Chargé de mission pour les relations internationales et la NEG, **Patrick Silberreiss**

Synthèse de l'activité 2018-2019 présentée par le président **Serge Ruchaud**

Rapport financier présenté par **Michel Leroy** et **Patrick Martin**

Rapport des vérificateurs aux comptes, **Claude Cougoule** et **Pierrette Fouré**

Élection des membres du CA *(renouvellement du 1/3 sortant).* La FCF ayant reçu 16 candidatures pour 10 postes à pourvoir, le vote a lieu à bulletin secret.

Sont élus

Francesca Faithful *Ville des Abymes • 971*

Valérie Chanal *Fêtes des Bouviers de Montoison • 26*

Denis Casteran *Association Pas'Cap de Couffouleux • 81*

William Hautier *FCF Hauts de France • 62*

Damien Lemasson *NEMO-Carnaval de Nantes • 44*

Patrick Martin *FCF Bretagne • 56*

Thierry Surateau *Comité des fêtes de Barville en Gâtinais • 45*

Loïc Liger *Association La Flambée Productions du Mans • 72*

Patrick Silberreiss *Association Les Amis de Faseboobe de Sarreguemines • 57*

Sébastien Vallée *Comité des fêtes de Gignac • 34*

La séance est levée à 18 h 30 avant de rejoindre les accompagnants pour le dîner traditionnel servi en musique « chez Henri ».

Le colloque est placé sous le parrainage de Madame Annick Girardin, ministre des Outremer.

On note parmi les participants son Excellence, M. Jean-Bernard Nilam, Ambassadeur délégué chargé de la coopération Antilles Guyane, M. Thomas Mouzard de la Direction du Patrimoine du ministère de la Culture, M. Jean Claude Nelson, président de la Commission Culture du Conseil régional de Guadeloupe, M. Eric Jalton, Maire des Abymes et Président de la Communauté d'Agglomération « Cap Excellence », M. Jean Michel Jumez, Sous-Préfet de Pointe à Pitre ainsi que des délégations des pays européens (Suisse, NEG) et des départements et territoires de Guyane, Martinique et St Pierre et Miquelon ainsi que de très nombreux représentants des festivités de Guadeloupe.

19 OCT.

9h Ouverture du Colloque par **Francesca Faithful**

Discours d'introduction de M. **Jean Claude Nelson, représentant le président de la collectivité régionale de Guadeloupe**

Interventions

Serge Ruchaud président de la FCF France

Jean-Bernard Nilam Ambassadeur

Thomas Mouzard représentant le ministère de la Culture

10h30 1ère Table ronde portant sur Vigipirate et la sécurité des manifestations

De gauche à droite : **Joël Jakota**, *président du Comité de la Culture et du Carnaval de Pointe à Pitre,* **Jean-Michel Jumez** *sous-préfet de Pointe à Pitre,* **William Hautier** *représentant le carnaval de Dunkerque* et **Paul Billaudeau** *président du Carnaval de Nantes.*

11h30 2ème table ronde portant sur les droits d'auteur *(collecte et redistribution)*

De gauche à droite : **Serge Ruchaud**, **Eddy Compper** *directeur du Centre Culturel Sonis de Pointe à Pitre,* **Stéphane Vasseur** *directeur national du réseau Sacem,* **Fred Deshayes** *artiste guadeloupéen, sociétaire de la Sacem.*

De gauche à droite : **Gabriel Mugerin**, *président de l'Association « Répriz »,* **Valérie Chanal** *représentant les fêtes de Bouviers de la vallée du Rhône (inscrites depuis à l'inventaire du PCI français),* **Philippe Boisseleau** *directeur de l'OPCI,* **Apollinaire Anakesa** *professeur des universités Antilles-Guyane,* **Monique Blérald** *professeure université de Guyane et porteuse du dossier PCI des Touloulous de Guyane,* **Yann Leborgne, Pierre Schmit et David Letord** *respectivement ethnologue, directeur de la Fabrique de Patrimoine et Vice-président du Carnaval de Granville (seul carnaval français inscrit à l'inventaire du patrimoine immatériel de l'Unesco).*

15h 3ème Table ronde portant sur la patrimonialisation

13h Déjeuner dans les jardins de l'université

Pierre Schmit et **David Letord** du Carnaval de Granville

Jean-Claude Nelson

Serge Ruchaud

Le colloque se déroulait au campus universitaire de La Fouillole à Pointe à Pitre.

On reconnait de gauche à droite au 1er rang, **M. Nilam** *(ambassadeur)*, **M. Nelson** *(représentant le président de la Région Guadeloupe)*, **M. Jumez**, *(sous-préfet de Pointe à Pitre).*

Son Excellence, Jean Bernard Nilam,
Ambassadeur

Pause avec nos amis suisses *(et Patrick, leur interprète !)*

10h15

M. Thomas Mouzard,
représentant du ministère de la Culture

16h30

4ème Table ronde sur les échanges culturels :

en raison de l'empêchement de dernière heure de 2 intervenants, un échange a lieu sur ce sujet avec la salle et la participation de **Danick Degras**, **président de l'Union régionale du Carnaval de Guyane.**

Le président de la FCF présente le projet de création d'une Fédération Internationale du Carnaval Francophone (FICF) avec la participation des villes de Nantes, Dunkerque, Paris, Nice et autres villes de carnaval métropolitain mais aussi de carnavals belges, suisses, canadiens, américains dont certains se sont déjà prononcés favorablement.

21h

Dîner de Gala au complexe sportif des Abymes avec bien sûr la traditionnelle remise des cadeaux

20 OCT.

Mé-diathèque de Baie Mahaut

9h

Réunion du Conseil d'Administration pour l'élection du bureau

10h45

Présentation par Claudine et René Dubois, président du Comité des fêtes de la Ville de Chalon sur Saône, retenue pour l'organisation du 54ème congrès de la FCF qui aura lieu du 23 au 25 octobre2020.

Reprise du Congrès avec la présentation des membres du bureau et du CA

10h

11h30

Présentation du carnaval de Baie Mahaut par son président Rudy Magreau

11h45

Rappel des objectifs 2020 de la FCF France et clôture du Congrès par le président

12h

Apéritif et déjeuner à la Maison coloniale de Wonche à Baie Mahaut

L'après-midi a été consacré aux visites des expositions du Mémorial ACTe à Pointe à Pitre.

Repas de fin de congrès et très belle soirée dansante avec orchestre et prestation d'un groupe carnavalesque local au restaurant An Kann'La aux Abymes

21h

Un très grand merci à toute l'équipe de Cap Excellence qui a œuvré sans relâche pendant ces trois jours pour un congrès de la FCF inoubliable et réussi. Merci à Francesca, Emmanuella, Magali et les filles chargées de l'accueil à l'aéroport et au colloque, Merci à Franck, Yannis, Eddy, Willy, Joël et leurs équipes, sans oublier l'incontournable Charly.

Fête à l'honneur

LE CARNAVAL DE DUNKERQUE, UNE HISTOIRE DE PÊCHE ET DE VIVRE-ENSEMBLE !

À l'origine, le carnaval se réfère au temps liturgique qui précède la période de Carême : avant la privation, on fait bombance avec un temps fort marqué, le Mardi gras, lui-même réminiscence de fêtes ancestrales célébrant la fin de l'hiver. Les spécificités du carnaval de Dunkerque sont liées à la pêche, qui a nourri la ville pendant des siècles.

CANTATE À JEAN BART

Jean Bart, salut, salut à ta mémoire
De tes exploits, tu remplis l'univers
Ton seul aspect commandait la victoire
Et sans rival tu régnas sur les mers
Jusqu'au tombeau France mère adorée
Jaloux et fier d'imiter sa valeur
Nous défendrons ta bannière sacrée
Sur l'océan qui fût son champ d'honneur (bis)
Jean Bart, Jean Bart, la voix de la patrie
Redit ta gloire et ton nom immortel
Et la cité qui te donna la vie
Érigera ta statue en autel (bis)

Au XVIII[e], après le grand succès du hareng, les Dunkerquois se sont en effet orientés vers la pêche en Islande, dont les campagnes étaient particulièrement éprouvantes : six mois de mer, dans le froid glacial et les tempêtes, un travail harassant, le manque de sommeil, le danger permanent. C'est pourquoi, avant le départ, les armateurs offraient à leurs équipages un festin - appelé foye - auquel les marins se rendaient costumés. La concordance calendaire avec les *« jours charnels »* a peu à peu fondu les deux événements.

La bande des pêcheurs

Si la pêche a presque disparu à Dunkerque, la bande des pêcheurs, elle, est toujours vivace, aussi joyeuse que licencieuse ! A Dunkerque, le carnaval est bien une fête de l'inversion, de la dérision, de la transgression. Les pêcheurs enfilaient les robes de leur femme et allaient chercher les fleurs des cimetières pour orner leur chapeau. Aujourd'hui encore, le travesti est le déguisement le plus répandu. Robes, collants en résille, fourrures, perruques, faux seins, faux-cils, maquillage criard... plus c'est outrancier, mieux c'est !

Ainsi paré, n'importe qui peut rejoindre la visschersbende, ce grand défilé des carnavaleux. À 15H, le jour de bande de Dunkerque (le dimanche précédent mardi gras), les carnavaleux se rassemblent derrière les musiciens, vêtus du ciré jaune des pêcheurs. Au signal du tambour-major, guide et chef d'orchestre, le cortège s'ébranle. La bande avance en lignes, au rythme des instruments. Lors des chahuts, cuivres et tambours s'emballent et les premières lignes retiennent vigoureusement les masquelours qui poussent. La bande arrive à 17H sous les balcons de l'hôtel de ville, d'où le maire et ses invités vont lancer une demi-tonne de harengs saurs. Pendant une demi-heure, les poissons volent dans tous les sens, créant tumulte et tintamarre. C'est un bain de clameurs et de couleurs, un moment culte à ne pas rater. Puis la bande reprend son parcours, jusque 19h, où elle se déverse place Jean Bart, pour le rigodon final. Pendant une heure, les carnavaleux tournent autour du kiosque à musique, étreints dans une apothéose bouillonnante. Le rigodon s'achève sur l'hymne à Jean Bart, hommage au héros de la cité. Après la dislocation, en attendant le bal, les carnavaleux s'éparpillent dans les cafés et les chapelles, ces maisons qui accueillent les haltes des copains. On s'y ravitaille, on s'y requinque, on y danse, on y chante, on y fait des rencontres.

Durée des festivités

La dimension collective est si importante que les bandes et les bals de carnaval se sont multipliés. Chaque quartier ou commune a sa bande, chaque association carnavalesque a son bal. Au final, rien qu'à Dunkerque, le carnaval, ce sont 9 bandes et 10 bals, soit deux mois et demi de festivités !

Le chant et la musique au cœur du Carnaval

Très convivial, le carnaval brouille les frontières sociales. Tout le monde parle à tout le monde, sans souci des âges ou des statuts sociaux. Le carnaval a son langage, qui joue certainement son rôle dans ce sentiment de fraternité, et qui s'épanouit dans les chansons. Les paroles sont volontiers égrillardes, mais bon enfant. Riche et vivant, le répertoire du carnaval de Dunkerque témoigne de l'histoire de la cité, des difficultés du quotidien, des plaisirs de la vie, mais surtout du bonheur d'être ensemble.

Texte et photos ville de Dunkerque

Actu des fédés

Udom

• CHANGEMENT DE PRÉSIDENT À LA FCF UDOM •

Après un Gala très festif qui a rassemblé plus de 400 participants dans la salle Michel Berger de Savigné l'Evêque, FCF-UDOM tenait son assemblée Générale le 26 Octobre dernier. Nous avons été superbement accueillis par le Comité des Fêtes de Savigné l'Evêque, organisateur de la célèbre Pot Bouille, fête emblématique en Sarthe.

Bilan satisfaisant de cette année 2019 avec un maintien du nombre d'adhérents malgré la mise en sommeil de nombreuses associations, des actions fortes en matière de communication (La Sarthe et ses Fêtes 17000 exemplaires diffusés, sortirensarthe.com, des milliers de connexion, Facebook...), et toujours le soutien actif à nos adhérents par l'assistance et la formation.

Lors du Conseil d'administration du 12 Novembre, une page s'est tournée : après 10 ans à la tête de FCF- UDOM, Alain Marchand a souhaité passer le relais : il a été élu Président d'honneur à l'unanimité.

Son fidèle Vice-Président, Jacky Bouton, par ailleurs Président des Amis de St Léonard des Bois et administrateur trésorier de l'Office de Tourisme des Alpes Mancelles, a accepté de prendre la relève.

Pour ce faire, Jacky Bouton s'est entouré d'une nouvelle équipe alliant jeunesse et expérience :

L'expérience - Fortement impliquées dans leur domaine et leur territoire, ces personnes vont apporter leur expertise au rayonnement de l'UDOM :

- Michel Brossard : Vice-président,
- Jean Luc Bouttier : Vice-Président communication,
- Daniel Bellaye : Vice-président chargé du tournoi départemental de belote,
- Robert Cordier : Trésorier,
- Christian Blin : Trésorier adjoint.

La jeunesse - Agées de moins de 30 ans et fortement motivées pour mettre leurs compétences au service de l'UDOM, ces 3 personnes vont apporter enthousiasme et créativité :

- Quentin Foussard : secrétaire général,
- Prescillia Dalibard : secrétaire adjointe en charge de Miss Festivités,
- Léana Letard : secrétaire adjointe chargée du site Internet et des réseaux sociaux.

Cette nouvelle équipe va s'employer à développer de nouveaux services à ses adhérents et à densifier sa communication pour une implantation territoriale plus forte.

Hérault

• UN NOUVEAU PRÉSIDENT À LA FCF HÉRAULT •

Sébastien Vallée, âgé de 42 ans, a été élu président de la FCF Hérault lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue au Pouget le 20 novembre 2019, suite à l'Assemblée Générale réunie le samedi 9 novembre au Centre culturel José Janson à Fabrègues.

Il succède à Robert Parra qui assumait cette fonction depuis 12 ans, désigné Président d'honneur de la FCF Hérault et qui reste membre du Conseil d'administration.

A signaler que Sébastien Vallée a également été élu membre du CA de la FCF France lors de l'AG tenue au cours du 53ème congrès qui a eu lieu le 18 octobre 2019 Salle Félix Proto aux Abymes en Guadeloupe. Il est personnellement engagé dans la vie de sa commune de Gignac, près de Montpellier ou il est président du Comité des Fêtes.

Sébastien Vallée a précisé que sa présidence s'inscrirait « *dans la continuité et la stabilité* » et s'est fixé pour priorité de mettre en valeur et de défendre l'action des bénévoles et des responsables associatifs qui font vivre nos fêtes et nos traditions.

Son bureau est composé de :

- Président : Sébastien Vallée,
- Vice-présidents : Robert Parra, Philippe Erill, Marc Sablayrolles, Monique Avinens, Marc Sicard, Yves Barral, Michel Fenoglio et Cathy Dessant,
- Secrétaire : Alexandra Vallée,
- Trésorier : Jean Gil-Catala,
- Trésorière-adjointe : Josette Rouzier.

Festiv'44

•ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE À ST HERBLAIN •

La FCF Festiv'44 a tenu son Assemblée générale le 23 novembre 2019 et c'est dans une salle municipale de la ville de Saint-Herblain en périphérie nantaise que la présidente Marie-Hélène Yhuel nous a accueilli.

Le comité des fêtes très actif dans le monde festif est aussi impliqué dans le carnaval de Nantes depuis 40 ans.

L'Assemblée générale ordinaire statutaire a été suivie des interventions du président de la FCF Bretagne, Patrick Martin, du président d'honneur Jacques Le Phée et du président national Serge Ruchaud. C'est au cours du vin d'honneur qu'a ensuite été remis le trophée de la FCF à la coprésidente du comité pour son engagement associatif en présence de Monsieur le Maire de St Herblain.

Le bureau a été renouvelé sans changement si ce n'est la cooptation d'un nouveau membre du conseil d'administration au poste de secrétaire général en remplacement de Jacques Koppé qui nous a quitté en début d'année.

Toute l'équipe s'est fixé l'objectif d'atteindre les soixante adhérents en 2020.

Hauts de France

• ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE À GRAVELINES •

Une très belle assistance (malgré plusieurs autres manifestations locales) pour l'Assemblée Générale Ordinaire de la FCF Hauts de France réunie à la Maison des Associations de Gravelines, le 08 Novembre 2019 à 19H00.

Le Président William HAUTIER adresse ses remerciements à tous les membres présents, aux représentants de la municipalité de Gravelines ainsi qu'à Serge Ruchaud, Président de la FCF France.

Il donne la parole à ce dernier qui revient sur le 53ème congrès qui a eu lieu aux Abymes en Guadeloupe. Il nous précise que c'est la première fois que des membres des ministères (Culture et Outremer) et institutions de l'outremer étaient représentés. Force est de constater qu'il est de plus en plus difficile d'organiser des fêtes suite, entre-autres, à la sécurité qui doit être renforcée. Au cours du colloque, un atelier sécurité a eu lieu en présence de M. le sous-préfet de Pointe à Pitre et de responsables de carnavals aussi différents que ceux de Nantes (Paul Billaudeau), Pointe-à-Pitre (Joël Jakota) et Dunkerque (William Hautier). En effet, les responsabilités sont variables en fonction de la localisation des évènements et le type de manifestation. Il faudrait faire un débat important avec les instances gouvernementales pour revoir et adapter les contraintes qui nous sont imposées. Il est important de tout faire pour préserver notre patrimoine culturel, notre culture populaire. A noter aussi l'inscription au répertoire national français du Patrimoine Culturel Immatériel de la Fête des Bouviers de la Vallée du Rhône. C'est une première étape avant la présentation de candidature auprès de l'UNESCO. Une instruction pour l'inscription du carnaval de Nantes au PCI va être diligentée prochainement.

Après les présentations des rapports moral par le secrétaire et financier par le trésorier, l'Assemblée a procédé au renouvellement des membres du CA.
Huit membres ont été élus à l'unanimité et un 9ème sera coopté. Le nouveau bureau est ainsi composé de :

- Président : William HAUTIER,
- Vice-Président : Matthieu COULON,
- Trésorier : Samuel AGEZ,
- Secrétaire : André DEVINCK,
- Communication : Pierre WEAVER.

Enfin, l'AG décide que le repas festif de la FCF Hauts de France serait prévu au mois de juin et le samedi soir. Organisé à SPORTICA, les différentes modalités logistiques seront discutées à l'occasion d'un prochain conseil d'administration début 2020.

A l'issue de l'Assemblée, dans un moment de vive émotion pour le président, Mickael DI OLIVERA (Chef des Noirs) a remis un pépin de son groupe à Serge RUCHAUD pour son aide, son action et son soutien lors du bal des Noirs 2018.

De gauche à droite : André Devinck, Serge Ruchaud, Mickaël Di Olivera, William Hautier, Pierre Weaver et Samuel Agez.

Bretagne

• ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE À SCAËR •

C'est devant des délégués venus de toute la Bretagne que s'est déroulée l'Assemblée Générale de la FCF Bretagne, en présence de M. le Maire de Scaër, Jean-Yves Le Goff, de M. François Caulier, délégué de la SACEM à Saint-Brieuc et de M. Clément Saulnier de l'agence Himaku.

Monsieur le Maire a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à l'assistance, en mettant notamment en avant le travail des bénévoles sur son territoire.

M. Pierre-Yves Fiche, Président de la Cavalcade de Scaër, a présenté son association et a remercié la FCF Bretagne d'avoir choisi sa ville pour son Assemblée Générale.

Patrick Martin, le Président a ensuite présenté le rapport moral en mettant plus particulièrement en avant le lancement du site internet de la fédération bretonne www.fcf.bretagne.com .

Pour la FCF Bretagne, le nombre d'adhérents a été multiplié par six depuis sa relance le 26 mars 2016, avec un solde positif en 2019, mais elle ne s'arrêtera pas à ce niveau, de nombreux contacts étant pris vers de futurs adhérents.

Après le compte-rendu du dernier Congrès en Guadeloupe, il a passé la parole à Mr Jacky Chollet, le trésorier qui a présenté le bilan et le budget 2019-2020.

Enfin, un nouveau Conseil d'Administration a été élu avec notamment et pour la première fois, deux représentants pour le Finistère.

La parole a été ensuite donnée à l'Assemblée. La sécurité et son coût ont été au centre des débats. L'engagement des bénévoles suscite également des inquiétudes, mais est toujours d'un bon niveau en Bretagne.

L'Assemblée Générale s'est poursuivie par les interventions de Mr Clément Saulnier de l'agence Himaku sur le thème « comment communiquer lorsque nous sommes une association », et Mr François Caulier sur le rôle de la SACEM.

Patrick Martin a terminé l'Assemblée Générale par la présentation du projet porté par Mr Serge Ruchaud, le Président National, de la création d'une Fédération Internationale des Carnavals Francophones (FICF).

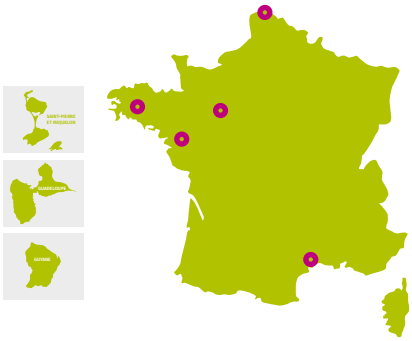

Actu des régions

NORMANDIE

• LE CARNAVAL DE GRANVILLE •

DU 21 AU 25 FÉVRIER 2020 > GRANVILLE

Depuis le 30 novembre 2016, le Carnaval de Granville est le seul carnaval français inscrit sur la liste du Patrimoine Culturel et Immatériel de l'Humanité par l'Unesco.

Le carnaval commence le vendredi soir précédant le Mardi-gras et durant cinq jours, la communauté carnavalière prend possession de la ville.

L'histoire du carnaval est liée à l'histoire maritime de la ville de Granville. À l'époque où la pêche à la morue était l'activité principale du port, les départs des Terre-neuvas avaient lieu aux alentours de Mardi gras. Le carnaval était leur dernière fête à terre avant de prendre la mer. Par ailleurs, il reste aujourd'hui l'un des grands carnavals ayant subsisté, chacun avec leurs spécificités et leurs coutumes, dans des villes portuaires françaises.

OCCITANIE

• LE CARNAVAL D'ALBI •

DU 16 AU 23 FÉVRIER 2020 > ALBI

Il se déroule tous les ans en février ou en mars, sur une semaine. Peut-être l'un des plus vieux carnavals de France, il remonterait au moyen-âge. Cependant, ce n'est que depuis 1951 qu'il est fêté tous les ans dans la jolie ville du Tarn.

La fête débute avec la remise des clefs par le maire à la Reine du carnaval. Cette cérémonie est suivie par un premier défilé nocturne de chars et de costumes dans les rues de la ville. D'autre défilés suivent durant les jours du carnaval qui dure une semaine, ainsi que d'autres cérémonies carnavalesques comme la crémation du Roi. Un carnaval très bon enfant et traditionnel.

NOUVELLE AQUITAINE

· LE CARNAVAL DE POITIERS ·

18 MARS 2020 > POITIERS

En 2020, le carnaval se déroulera le mercredi 18 mars et aura pour thème les Jeux vidéo, plus spécialement les anciens jeux vidéo, pour imaginer la ville en pixels !
Venez puiser votre inspiration dans l'univers retro-gaming pour incarner vos personnages favoris du folklore vidéoludique : Mario Bros, Donkey kong, Pacman, princesse Zelda, Sonic, Space Invaders,...
Poitiers Jeunes accueille tous les collectifs et habitants qui souhaitent :

- proposer une animation de jeux en s'inspirant des anciens jeux vidéo des années 80 et 90, des fêtes foraines, de l'univers du retrogaming et des jeux d'arcade,
- participer à la déambulation : jongleurs, musiciens, groupe de danseurs, vélos customisés, caddies et remorques décorées, cosplay, ...

Toutes vos idées sont les bienvenues ! Poitiers Jeunes s'engage à vous accompagner dans le montage de votre projet : conseils et un soutien matériel pour les costumes et les accessoires.
Infos: 05-49-50-73-49 / noemie.magnant@poitiers-jeunes.com.

CENTRE

· LE CARNAVAL DE CHÂTEAUNEUF SUR LOIRE ·

29 FÉVRIER & 7/8/29 MARS 2020 > CHÂTEAUNEUF SUR LOIRE

En 2020 avec "le Carnaval de Châteauneuf remonte Le Temps".
Tous les bénévoles, carnavaliers du comité de Carnaval de Châteauneuf sur Loire sont en pleine effervescence pour la préparation et la confection de leurs chars et se retrouvent 3 fois par semaine avec entrain et bonne humeur pour la construction des structures et la fabrication d'environ 60.000 fleurs.
Le comité de carnaval de Châteauneuf sur Loire animera la ville sur 3 week-ends carnavalesques où chacun pourra se divertir.
Manifestation populaire très attendue et nous vous attendons toujours plus nombreux pour faire la fête sous une pluie de confettis.
Pour tous renseignements ou réservation contactez le président Joël Lassouris 02.38.55.63.94 ou 06.79.55.13.48
carnaval45@laposte.net - http:/www.carnaval45.fr/

LOIRE ATLANTIQUE

· REVUE BONNE GARDE ·

DU 15 FÉVRIER AU 29 MARS 2020 > NANTES

"L'AN... PIRE" de Macron ! C'est le titre de la nouvelle cuvée de notre Revue 2020.
Après avoir brillamment fêté ses 70 ans avec près de 11000 spectateurs, la Revue Bonne Garde est de nouveau en pleine création.
Avec son esprit chansonnier qui la caractérise, elle va vous proposer une *"revisite"* de l'actualité Nantaise et Nationale. En effet, notre marque de fabrique ce sont des textes et tableaux qui revoient avec humour l'an passé!
Du rire mais aussi de l'émotion, de l'émerveillement, vous découvrirez notre ville *"NANTES"* sous des aspects méconnus, du château au Min en passant par l'aéroport, Tableaux des mers du sud, nos amis Scoubidou et Goya nous accompagneront sous le regard présidentiel ! Que de surprises !
La centaine de bénévoles qui s'activent quartier Sud de Nantes vous attendent avec impatience du 15 février au 29 mars 2020. Une nouvelle année, de nouvelles idées, des nouveaux défis dans les lumières, les décors, les costumes, de nouvelles recrues qui nous rejoignent pour partager cet amour de la scène et du public
En plein cœur de l'hiver , votre revue Nantaise va vous réchauffer avec la passion qui nous anime toutes et tous.
Tous les renseignements sur le site : revuebonnegarde.com

VENDÉE

• FESTIVAL ACOUSTIC •

DU 25 AU 29 MARS 2020 > LE POIRÉ SUR VIE

Le festival, c'est 4 jours d'émotion et de partage à vivre au plus proche des artistes, dans une salle à l'acoustique hors-pair !
Une programmation en toute liberté, dictée par l'envie d'embarquer les festivaliers dans un voyage inattendu (dont vous revenez, mais pas forcément indemne), où public et artistes entrent en communion, dans l'intimité d'un espace à l'acoustique hors pair, saluée par l'ensemble des professionnels.
Au programme, cette année : les 24 et 25 : Laurent Voulzy / le 27 : Grandbrothers et Izia / le 28 : Tiwayo et Grand Corps Malade / le 29 : Daniel Docherty et Ibrahim Maalouf.
Billeterie : Réseau France Billet/Fnac

MAINE ET LOIRE

• LE CARNAVAL DE CHOLET •

DU 19 AU 25 AVRIL 2020 > CHOLET

Longue tradition carnavalesque à Cholet ! Venez parader autour de personnages tous plus comiques les uns que les autres pour une semaine sous le signe de la bonne humeur.
Chaque année, près de 100 000 spectateurs assistent au Carnaval de Cholet. Sans doute un des plus surprenants et des plus anciens d'Europe. Entre le défilé de jour et le défilé de nuit, de nombreux rendez-vous sont programmés : feu d'artifice, animations musicales, carnaval des enfants, carnaval de l'âge d'or, course cycliste, fête foraine...
http://www.cholet.fr/carnaval

GRAND EST

• LE CARNAVAL DE SARREGUEMINES •

DU 9 AU 25 FÉVRIER 2020 > SARREGUEMINES

Bienvenue à Sarreguemines, ville de longue tradition faïencière mais aussi de grande tradition carnavalesque.
Chaque année la ville revêt ses habits de fêtes, elle se pare de jaune et de bleu roi, couleurs officielles de la Société Carnavalesque pour annoncer ces jours de fêtes que chacun attend avec impatience.
Comme le veut la tradition, le carnaval a officiellement commencé le 11/11/2019 à 11h11, c'est ce jour que la Société Carnavalesque a intronisé son nouveau couple princier Laetitia 2ème et Xavier 1er ainsi que Lina 1ère et Joshua 1er sous l'œil bienveillant des Hôtesses de la garde princière.
Venez donc vivre cette passion carnavalesque à Sarreguemines, du 9 au 25 février 2020 avec tous les bénévoles de la Société Carnavalesque dans la forêt enchantée.
Allez hop, allez hop, allez hop !!!!

DRÔME ARDÈCHE

• LE CARNAVAL DE DONZÈRE •

1ER MARS 2020 > DONZÈRE

Le carnaval de Donzère est très spécial, il est participatif, c'est à dire que toutes les personnes se déguisent (habitants, publics, enfants) et notre défilé est constitué de chars fabriqués par les compagnies que nous avons retenues, et cet instant de fête en ce dimanche de mars permet de créer un lien social très important. Avec certaines compagnies, les enfants deviennent acteurs toute l'après-midi et la clôture des animations sur le champ de Mars permet l'expression de tous les arts.

ATLANTIC-JURIS
Société d'Avocats

Pour ne plus naviguer seul et sans assistance dans un Monde de Droit....

Une équipe structurée de près de 30 collaborateurs organisée en départements, chacun animé par un ou plusieurs Avocats associés. Notre Cabinet est en mesure d'intervenir dans tous les domaines du droit, privé ou public. Ses Avocats conjuguent les activités de conseils, contentieux judiciaires ou administratifs, négociation et recouvrement. Atlantic-juris propose ainsi une prestation globale qui s'adresse aux institutionnels, aux entreprises, aux commerçants, aux sociétés, aux collectivités locales, aux associations, aux syndicats, aux groupements professionnels ou aux particuliers…

...Pensez à faire escale chez vos Avocats !

www.atlantic-juris.com 02 51 24 09 10
Siège social : 58 rue Molière, 85000 LA ROCHE SUR YON
LA ROCHE-SUR-YON FONTENAY-LE-COMTE LES SABLES D'OLONNE CHALLANS ANGERS

FWF
FireWorks & WaterFalls
concept.
Feux d'artifice & Fontaines d'eau

FWF Concept
Puech Tournez 12 390 MAYRAN
Tél : 05 65 82 48 48

email :fwfconcept@gmail.com
site internet : www.fwfconcept.com

Photographe : © Lucie Thomas

PYROTECHNIE / ECLAIRAGE / SONORISATION / FONTAINES D'EAU

LE FEU, L'EAU, L'EMOTION.

PACA

• JAZZ EN MAI •

9 MAI > CAVALAIRE (SALLE DES FÊTES)

L'association Cavalaire Jazz est heureuse de vous présenter l'affiche de la 2ème édition de Jazz en mai, qui se déroulera le samedi 9 mai 2020 à 21h, à la salle des Fêtes de Cavalaire.
Cette soirée caritative aura pour but d'aider la S.N.S.M cavalairoise à pouvoir investir dans l'achat d'un nouveau bateau de sauvetage plus performant.
A cette occasion nous recevrons pour la seconde fois Ladyva, qui en septembre dernier n'avait pu nous jouer son répertoire Boogie-Woogie, suite à de graves problèmes de santé.
Les réservations se feront par mail à l'adresse suivante. cavalairejazz@orange.fr
Les places seront à retirer le soir même dès 20h à la Salle des Fêtes.
Vous pourrez aussi en profiter pour acheter vos places pour la 11ème édition du Caval'Air Jazz Festival qui se déroulera du 2 au 6 septembre 2020.
www.Cavalairejazz.fr

RHÔNE-ISÈRE

• LE CARNAVAL DE SAINT PIERRE DE CHANDIEU •

3/4/5 AVRIL 2020 > SAINT PIERRE DE CHANDIEU

Le carnaval de Saint Pierre de Chandieu est devenu l'incontournable fête de la région. Les groupes étrangers de notoriété internationale viennent volontiers se mêler dans le corso qui ne compte pas moins de 70 positions en moyenne (groupes costumés, groupes de musiques, chars, groupes de danse etc.). Plus d'un kilomètre de corso s'étire maintenant. Plus d'une dizaine de villes participent à cette grande liesse populaire. Nous participons au Carnaval de Sion dans le canton du Valais en Suisse.
Des liens d'amitié se sont créés avec de nombreuses villes carnavalesques françaises mais aussi des pays de grandes traditions carnavalesques (Suisse et Belgique).
Nous avons notre site qui, nous l'espérons, va contribuer à faire connaitre notre carnaval au monde entier.

GUADELOUPE

• LE CARNAVAL DES ABYMES •

DU 31 JANVIER AU 9 FÉVRIER 2020 > LES ABYMES

Le Carnaval des Abymes se déroulera du 31 janvier au 9 février avec la grande parade du dimanche 9 février où nous attendons 63 groupes, des boutiques et des villages. Le thème de cette 30e édition porte sur la santé.
"Doubout pou on gran vidé " signifie TOUS DEBOUT POUR UNE GRANDE PARADE.
Programme des carnavals :

- vendredi 31 janvier : Déboulé Mas Lannuit (départ : Terrain Lunar, Les Abymes, 20h (Mas Ka Klé))
- samedi 01 février : Déboulé Mas a Zanmi (Le Gosier, 20h (Restan La - KGK)) / Mas OwaKaz (Départ : Centre culturel de la Retraite, Baie-Mahault, 18h (Comité de carnaval de Baie-Mahault)) / BGS Mas - Soirée Bokit Grillade Soupe (Local Inité Mas Fonds Richer, Baie-Mahault, 18h (Inité Mas))
- dimanche 2 février : Parade Le Moule en folie (Départ : Boulevard maritime, Le Moule, 15h (Comité de carnaval du Moule - FGC)) / Parade Goziéval (Départ : Collège de Belle, Plaine, Le Gosier, 15h (KGK – FCFG))
- lundi 3 février : Débat - Thème : la santé du carnaval - Intervenant : Lony Antoine (Espace Félix Proto, Les Abymes, 19h (KZAKK))
- mercredi 5 février : Déboulé sportif (Zac de Dothémare, Les Abymes, 19h (KZAKK))
- vendredi 7 février : Parade nocturne Awmoni é Kdans an Limyè (Le Lamentin, 20h (Lamentin Kannaval'Art - FGC)) / Léwòz a Nasyon a NègMawon (Espace culturel de Chaltouné, Chazeau, Les Abymes (KZAKK - Nasyon a NègMawon)) / Village Expérience Carnaval (Pointe-à-Pitre (Caraïbes Destination))
- samedi 8 février : Village Expérience Carnaval (Pointe-à-Pitre (Caraïbes Destination))
- dimanche 9 février : Parade Doubout pou on gran vidé (Départ : Boisripeaux, Les Abymes, 14h (KZAKK – FGC)) / Parade masquée en charrettes à boeufs (Départ : Centre technique municipal, Le Moule, 15h (Comité de carnaval du Moule)) / Parade Valka Show (Gourbeyre, 15h (Ville de Gourbeyre – FCFG))

EN
MUSIQUE
ON UTILISE
TOUS
LE MÊME
INSTRUMENT,
LA SACEM.
La Sacem fait vivre la musique et soutient
celles et ceux qui la créent depuis 169 ans.
Elle collecte et répartit les droits d'auteur,
et apporte chaque année son soutien
à 2 300 projets culturels et artistiques.
Pour tout savoir, retrouvez-nous sur sacem.fr
sacem
Ensemble faisons vivre la musique
@ getty